

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16.12.04 Convocation du 10.12.2004

Compte rendu affiché 17 décembre 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/CC

Objet : *VENTE MATÉRIEL INFORMATIQUE*

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	22
votants	25

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUÉRIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ,

Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER,
M. GONDELAUD, MM. MEYER, GOSSET, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, M. BOUREZG,
BELLOT, Mlle MILLET.

Absents représentés :

M. OLLIVIER par M. RODRIGUEZ, M. CHRETIN par M. FAURE,
Mme ZUILI par Mme GUERIN.

Absents excusés :

Danielle BROSSARD, Nora BERRA, Daniel FERNANDES, Nathalie
LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances rappelle que la commune de Neuville-Sur-Saône a procédé au remplacement du serveur du service comptabilité/finances.

Cet achat a été réalisé à l'occasion d'une promotion proposée par le constructeur, la société DELL.

Il indique qu'avec l'acquisition d'une machine, une seconde était offerte.

Compte tenu du fait que cet appareil n'a pas d'utilité pour la commune, il propose de le céder à la société chargée de la maintenance du parc et des logiciels de la commune pour la moitié du prix théorique d'achat, soit **5 945,32 euros TTC**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le BP 2004,
- Considérant l'opportunité présentée par la revente d'un serveur à la société OFEDIS à la suite d'une opération commerciale d'appel mise en œuvre par le constructeur,
- Décide de vendre au prix de 5 945,32 euros TTC un serveur DELL à la société,
- Dit que cette recette figure à l'article 775 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 16 décembre 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu - de la transmission en Préfecture le 17 décembre 2004

- de la publication le 17 décembre 2004

Fait à Neuville-sur-Saône le 17 décembre 2004